



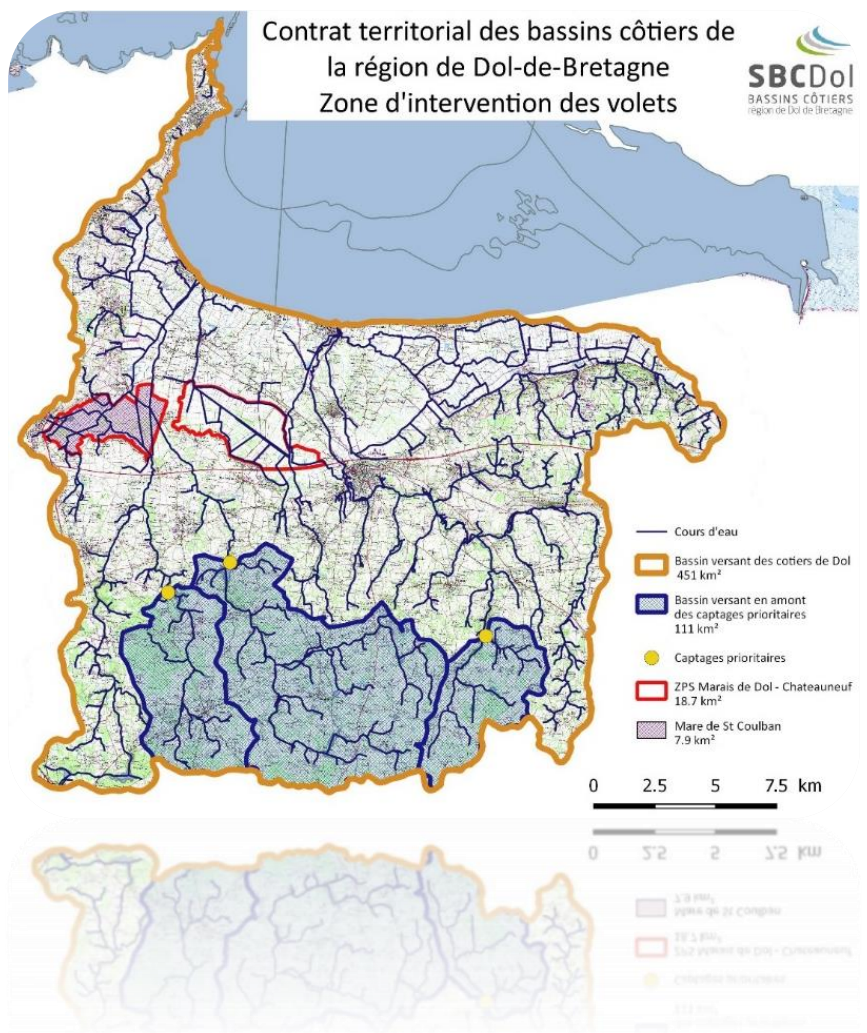
Établissement public du ministère chargé du développement durable



2022 - 2024

Contrat Territorial des Bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne

Annexe 8 – CONTENU DES MISSIONS



Rédacteur – SBCDol

Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol)
1 avenue de la Baie – Parc d'activités Les Rolandières – 35120 DOL DE BRETAGNE
☎ 02.57.64.02.54 - ✉ contact@sage-dol.fr - www.sbcdol.fr

L'animateur du contrat (SBCDol) a pour mission

D'élaborer puis animer le programme d'action Milieux aquatiques, comprenant :

- assurer le suivi administratif et financier des actions transversales et de coordonner l'ensemble des dossiers,
- préparer et animer le comité de pilotage et certaines commissions techniques éventuellement,
- réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs,
- contribuer à la réalisation du bilan évaluatif de fin de contrat,
- représenter le porteur de projet localement,
- assurer la mise en œuvre des actions de sensibilisation, communication et d'animation prévues au contrat,
- travailler en concertation avec les autres EPCI-FP et les partenaires du Contrat Territorial, les propriétaires (et/ou exploitants),
- entretenir des relations privilégiées avec les services de l'État, les services en charge de la police de l'eau, les services instructeurs et les divers acteurs concernés (institutions, associations...).

Les techniciens du volet milieux aquatiques (SBCDol) ont pour mission

D'assurer la mise en œuvre des actions « milieux aquatiques » prévues au contrat, comprenant notamment :

- assurer le suivi administratif et financier des actions en lien avec les partenaires,
- préparer et animer la commission thématique sur les milieux aquatiques,
- assurer la médiation et l'information auprès des riverains,
- assurer une veille environnementale du bassin versant et tenir à jour une base de données,
- réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs,
- entretenir des relations privilégiées avec les services de l'Etat, les services en charge de la police, les divers acteurs concernés, les riverains...
- rendre compte au comité de pilotage, et aux EPCI-FP concernées du déroulement des actions « milieux aquatiques » afin d'alimenter les différents bilans.
- réaliser la mise en œuvre des indicateurs et participer aux bilans annuels, au bilan mi-parcours et au bilan final,
- assurer un appui technique aux travaux en cours d'eau (riverain, élus, aménageurs public) et EPCI-FP

L'animatrice du volet qualité de l'eau et protection de la ressource a pour mission

D'assurer la mise en œuvre des actions « qualité de l'eau et protection de la ressource » prévues au contrat, avec notamment :

- assurer le suivi administratif et financier des actions en lien avec les partenaires,
- préparer et animer la commission thématique sur la protection de la ressource et la qualité de l'eau ainsi que sur la commission thématique des acquisitions foncières
- assurer la médiation et l'information auprès des riverains et des exploitants
- réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs, transmettre les bilans à l'animateur général du contrat territorial,
- entretenir des relations privilégiées avec le SBCDol, les services de l'Etat, les services en charge de la police, les divers acteurs concernés, les riverains...
- rendre compte au porteur de projet, au comité de pilotage, et aux EPCI-FP concernées du déroulement des actions « qualité de l'eau et protection de la ressource » afin d'alimenter les différents bilans.
- réaliser la mise en œuvre des indicateurs et participer aux bilans annuels, au bilan mi-parcours et au bilan final,
- assurer le conseil aux différents usagers du bassin versants pouvant être utilisateurs de produits phytosanitaires (riverain, élus, aménageurs public), communes et EPCI-FP.

Les techniciens de la Fédération de Chasse d'Ille et Vilaine doivent

- assurer l'animation nécessaire aux acquisition foncière
- restaurer les zones humides dégradées suite à leur acquisition
- mettre en place une gestion harmonieuse du Marais de Saint Coulban
- réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs, transmettre les bilans à l'animateur général du contrat territorial,
- - entretenir des relations privilégiées avec le SBCDol, les services de l'Etat, les services en charge de la police, les divers acteurs concernés, les riverains...
- réaliser la mise en œuvre des indicateurs et participer aux bilans annuels, au bilan mi-parcours et au bilan final.

Les agents en charge du volet Aménagement foncier Agricole et forestier environnemental pour l'eau ont pour mission

D'assurer la mise en œuvre des actions prévues au contrat, avec notamment :

- assurer le suivi administratif et financier des actions en lien avec les partenaires,
- préparer et présenter les éléments du volet AFAFE lors de la commission thématique associée,
- assurer la médiation et l'information auprès des communes, propriétaires et exploitant(es)
- réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs, transmettre les bilans à l'animateur général du contrat territorial,
- entretenir des relations privilégiées avec le SBCDol, les services de l'Etat et les partenaires institutionnels ...
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions des opérations d'AFAFE afin d'alimenter les différents bilans.
- assurer le lien avec les différents usagers du bassin versants pouvant être impactés (riverain, élus, aménageurs public), communes et EPCI-FP.